

Avis adopté à la séance plénière du 23 septembre 2020

## Bilan de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

### Déclaration du groupe CFTC

Quatre ans après l'adoption de la loi, la biodiversité subit inexorablement une dégradation sévère. L'artificialisation des sols n'est pas endiguée.

La loi était pourtant ambitieuse, en consacrant de grands principes pour protéger la planète. Bien que tous les décrets aient été pris et que la palette des outils est présente, le bilan n'y est pas. Responsabilités des acteurs, gouvernances encore à clarifier, progrès trop timides, entreprises en retrait, le bilan montre l'importance des freins face aux leviers édictés dans ce texte.

L'enjeu de la biodiversité a pris un tour encore plus aiguë avec la crise sanitaire. En France, toutes les régions sont touchées par ce déclin du vivant. Depuis 1990, 30 % des populations d'oiseaux des champs et de papillons des prairies ont disparu.

Les départements ultra marins, avec 80 % de notre biodiversité totale, sont en grand danger : déforestation, orpaillage, destruction irrémédiable des récifs de corail, disparition des milieux humides, pollution des sols.

Partout en Europe et dans le monde, particulièrement en Asie du sud-est, la perte de biodiversité fait courir un risque mortel.

L'avis vise à se doter d'un cadre plus opérationnel, au travers de préconisations auxquelles la CFTC souscrit entièrement.

Parmi celles-ci, une place importante à l'acteur régional, urgence aussi à ce que les territoires d'outre-mer se dotent de territoires protégés à l'instar de Natura 2000, et que chaque région puisse avoir une agence dédiée à la biodiversité afin que le niveau local puisse disposer des instances ad hoc.

Au plan national, le conseil de défense écologique doit prendre en compte toute la dimension de la loi. L'agence française de la biodiversité vient d'être créée, ce que nous saluons.

La transition écologique agricole doit être poursuivie, en consacrant 10 % des exploitations agricoles à des IAE (Infrastructures agro écologiques.)

Dans les entreprises, le dialogue social peut jouer un rôle pour suivre la stratégie des entreprises et être informés de l'avancée des cahiers des charges. L'avis souligne le rôle prépondérant des syndicats. RSE, santé au travail, risques sanitaires sont des domaines d'expérience des partenaires sociaux.

La CFTC a voté l'avis.